

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 2 MARS 2015

La convocation du Conseil Municipal a été adressée individuellement à chaque Conseiller pour la réunion ordinaire du deux mars deux mil quinze.

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte rendu de la séance du 2 février 2015
2. Remaniement municipalité - organisation services- point sur le personnel
3. Indemnités des élus
4. Astreintes du personnel
5. Personnel saisonnier
6. Vente de terrain à Logipays
7. Taxe de séjour
8. Inscription des Plages du Débarquement au Patrimoine mondial de l'UNESCO
9. Questions diverses

Étaient présents : M. Frédéric Loinard, Maire, Mme Dominique Hansen, M. Cyril Buhot, Mme Isabelle Mevel, M. Sébastien Galopin, M. Jean-Pierre Tessier, Adjoint, M. Patrick Bernard, M. Sylvain Leglinel, Mme Christiane Gasnereau, M. Stéphane Plumet, Mme Valérie Badin, Mme Céline Evrat, Mme Lyliane Renault, Mme Marie-Christine Leroux, M. Alain Prioux, Mme Maryvonne Botté.

Conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Absentes excusées : Mme Fontaine Marie-Brigitte (pouvoir à Mme Evrat Céline) et Mme Desfolies Carline.

Secrétaire de séance : M. Cyril Buhot.

- 1. Approbation du compte rendu de la séance du 2 février 2015** : après la correction d'une erreur matérielle, il est adopté à l'unanimité.
- 2. Remaniement municipalité - organisation services- point sur le personnel** : Monsieur le Maire fait la communication suivante :

Dans quelques jours nous la nouvelle équipe municipale aura passé le cap de la première année. C'était hier ; mais la reprise du bateau sous pilotage automatique ne s'est pas fait non sans mal. Sans reprendre mon discours du 17 janvier, je tiens à remercier l'équipe municipale et les services pour leur engagement de tous les jours ce qui nous permet de garder le cap malgré les incertitudes qui pèsent encore pour notre 1^{er} voyage qui s'achèvera théoriquement en 2020.

Néanmoins, on peut être fier du travail accompli jusqu'à présent comme en témoignent les messages de sympathie de nos administrés et l'excellent travail collectif réalisé avec les services de L'agglomération pour le transfert des compétences en ce qui concerne la gestion du littoral et la gestion des déchets ménagers.

Jusqu'aux vacances d'été, le programme est encore très copieux, à savoir.

- *Elections départementales du 22 et 29 mars 2015 qui coïncideront le 22 mars avec l'échauffement, course organisée en partenariat avec les courants de la liberté. J'en profite pour saluer François Gautier qui était le référent Collevillais pour les courants de la liberté et qui actuellement traverse une épreuve personnelle difficile.*
- *20ème anniversaire de la signature de la charte du jumelage.*

- *Préparation du budget 2015 : Les services et Dominique travaillent d'arrache-pied sur notre premier budget.*
- *Parution du prochain bulletin municipal (mi-avril) et mise en service du nouveau site internet prochainement*
- *C'est également parti pour la préparation des cérémonies du 6 juin. Nous avons reçu les anglais la semaine dernière.*
- *La préparation de la saison touristique*
- *Le numérique à l'école*
- *Le lotissement du Becquet*

Voilà pour les principaux dossiers en cours

3. Indemnités des élus :

Monsieur le Maire rappelle les dispositions de l'article L 2123-23 et suivants du Code Général des Collectivités relatives aux indemnités des élus.

Il rappelle que Monsieur Jean-Pierre Tessier a été élu 5^{ème} adjoint suite à la démission de Madame Valérie Badin.

Vu les délibérations du Conseil Municipal des 7 avril 2014 et 22 septembre 2014,

Vu les arrêtés du Maire mettant fin aux fonctions de conseillers délégués de Monsieur Sylvain Leglinel et de Monsieur Patrick Bernard,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal,

- Fixe le taux des indemnités allouées au 5^{ème} adjoint, Monsieur Jean-Pierre Tessier, à 15,50 % de l'indice de traitement brut 1015 à partir du 9 mars 2015.

Délibération adoptée à l'unanimité.

4. Astreintes du personnel :

Monsieur le Maire indique qu'actuellement des astreintes sont en place en été pendant 9 semaines et en hiver pendant 12 semaines. Il y a lieu de prévoir un agent d'astreinte le week-end lorsque la salle socioculturelle est louée. Dans ce cas l'astreinte peut être mise en place à la demande et l'agent bénéficie d'une majoration de 50 % de son indemnité quand cette astreinte est décidée moins de 15 jours avant. C'est plus avantageux et pour la commune et pour l'agent. Cette proposition serait soumise au comité technique paritaire pour validation.

Délibération adoptée à l'unanimité.

5. Personnel saisonnier :

Monsieur le Maire présente la demande formulée par les Amis du Suffolk Régiment concernant la saison 2015 et relative au recrutement du personnel saisonnier affecté au site Hillman. L'association demande une extension du recrutement sur le mois de juin, ce qui représente un coût supplémentaire de 1833,50 €. Monsieur le Maire précise qu'il n'est pas possible d'accepter cette prise en charge au vu du contexte économique et au regard des autres associations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide la création d'un poste d'agent d'animation pour les mois de juillet et août 2015 à raison de 132 heures par mois, soit les mêmes conditions qu'en 2014.

Monsieur le Maire est chargé du recrutement.

Délibération adoptée à l'unanimité.

6. Vente d'un terrain à Logipays :

Le Conseil Municipal,
Vu le code de l'urbanisme,
Vu le Plan d'occupation des sols modifié le 27 janvier 2006,
Vu l'avis du service France Domaine en date du 24 février 2015, donnant une estimation de la valeur vénale de l'ordre de 146 000 €,
Vu la proposition de Logipays, Société Anonyme d'HLM du Calvados, domiciliée 7 rue Daniel Huet à Caen,
Sur proposition de Monsieur le Maire,

Décide :

- La cession de la parcelle cadastrée section AK numéro 157 d'une superficie de 2653 m² au prix de 150 000 € (cent cinquante mille euros) ;
- Charge Monsieur le Maire des formalités à accomplir pour mener à bien cette opération.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Madame Gasnereau propose, au vu des plans communiqués sur ce projet, de mener une concertation avec Logipays pour l'aménagement du secteur paysager. Monsieur Buhot propose que la commission urbanisme se réunisse pour évaluer l'aménagement du futur projet.

7. Taxe de séjour :

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Hansen, Maire adjointe chargée des finances. Elle indique que l'article 67 de la loi de finances n° 2014-1654 du 29 décembre 2014 a apporté des changements au régime de la taxe de séjour, avec effet au 1^{er} janvier 2015. Considérant que jusqu'à présent la commune de Colleville-Montgomery appliquait le montant maximum dans chaque catégorie,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal fixe les tarifs pour 2016 comme suit :

- hôtels 3 étoiles, meublés de 3 étoiles et tous les établissements équivalents	1.50 €
- hôtels 2 étoiles, meublés de 2 étoiles et tous les établissements équivalents	0,90 €
- hôtels 1 étoile, meublés de 1 étoile et tous les établissements équivalents	0,75 €
- hôtels sans étoile, meublés sans étoile et tous les établissements équivalents	0,75 €
- terrains de camping et de caravanage 3 étoiles	0,55 €
- terrains de camping 2 étoiles	0.20 €

Les tarifs des hôtels 3 étoiles passent donc de 1.00 € à 1.50 € et celui des hôtels sans étoile de 0.50 € à 0.75 €, (soit 2 majorations).

Madame Hansen indique par ailleurs que le produit de la taxe de séjour s'est élevé à environ 20 000 € en 2014.

Délibération adoptée à l'unanimité.

8. Inscription des Plages du Débarquement au Patrimoine mondial de l'UNESCO :

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Mevel qui expose les motivations de la commune de Colleville-Montgomery. Il s'agit d'assurer, de par ce classement, la pérennité des lieux et la transmission du patrimoine symbolique auprès des générations futures.

Le Conseil Municipal de la commune de Colleville-Montgomery,

Après avoir pris connaissance des propositions de zonages définies dans le cadre de l'élaboration du dossier de candidature pour une inscription des Plages du Débarquement au Patrimoine Mondial de l'UNESCO (zone cœur et zone tampon),

Considérant l'intérêt de la démarche de candidature pour une inscription des Plages du Débarquement au Patrimoine Mondial de l'UNESCO,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- D'approuver les zonages relatifs à la commune de Colleville-Montgomery tels que précisés sur les cartes jointes en annexes (Fond IGN et fond cadastral)
- D'autoriser le Maire à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Délibération adoptée à l'unanimité.

9. Questions diverses :

- Pavillon Bleu : La commune est proposée pour concourir au niveau international.
- « Sables animés » : Cette manifestation est fixée au 8 et 9 août 2015.
- Par éolien offshore : la communauté d'agglomération Caen la mer a donné un avis favorable. Des retombées financières pour les communes du littoral concernées sont attendues.
- Commission « Littoral et tourisme » Monsieur le Maire a donné le compte rendu : un nouveau fonctionnement du service littoral et tourisme est mis en place. L'adhésion à l'ANEL est validée. Le nettoyage de la plage sera réalisé par Aire Environnement. Les postes de secours seront ouverts de 10 h 30 à 19 h (du 1^{er} juillet au 31 août pour Colleville) Par contre le poste de Ouistreham ouvrira du 13 juin au 13 septembre.
- Conseil d'école élémentaire : le principal sujet est la baisse des effectifs avec une prévision de fermeture de classe. Par ailleurs, le passage au numérique est programmé : cette année, une classe sera équipée.

- Commission Tourisme :
 - Label « station verte » : la commission s'est interrogée sur l'opportunité de continuer à solliciter ce label. En effet, une étude a démontré que les principales activités des estivants concernent la mer et les sites historiques.
 - Journées du Patrimoine : Mme Mevel propose l'organisation de visites de « La Redoute ».
 - Académie de musique : des spectacles sont organisés sur la côte de Nacre. Pour la somme de 500 €, la commune peut bénéficier d'un concert (entre le 19 et le 26 août).
- Monsieur Burst demande si un nettoyage de la plage est prévu : Monsieur Prieux répond que l'opération est prévue en avril avec l'association Pêche Plaisance.
- Madame Botté transmet la demande d'une poubelle au nouveau cimetière. En effet, des déchets restent quelquefois sur le parking. Ce sera fait. Elle signale également la présence d'hydrocarbure dans le marais. Par ailleurs, elle demande si une classe « section voile » pourrait être créée pour attirer de nouveaux élèves et si le chantier de jeunes organisé par la MJC Guillaume Val de Ouitreham est organisé cet été. Dans les deux cas, ce n'est pas prévu. Enfin, elle rappelle que la fête de la St Patrick aura lieu le samedi 14 mars à la salle socioculturelle.
- Monsieur Prieux indique que des travaux sont nécessaires dans le Marais. Monsieur le Maire répond que L'Association syndicale du Marais et la Mairie se sont rendus sur place la semaine dernière pour définir les priorités pour le curage des fossés. Une entrevue avec la SCI St Hubert sera programmée en raison de la mitoyenneté des fossés à assainir.
- Mme Leroux a donné le compte rendu de la réunion du RAM. La participation des communes passe de 1,45 € à 1,50 € par habitant et 21 € par assistante maternelle, soit une augmentation pour la commune de Colleville-Montgomery de 179,80 €. Par contre, la participation de l'état est en baisse ainsi que celle de la MSA.
- Monsieur Plumet a donné le compte rendu de la commission « Assainissement »: il informe le Conseil Municipal que Caen la mer doit faire face à un emprunt toxique de plus de 10 millions d'euros (indexé sur le franc suisse).
- Collecte des déchets : Monsieur le Maire rappelle que les nouvelles dispositions sont entrées en vigueur le 1^{er} mars. Des ambassadeurs du tri vont opérer sur le terrain pendant 15 jours.
- Course l'Echauffement : elle aura lieu le 22 mars.
- Elections Départementales : le 1^{er} tour est prévu également le 22 mars. Les conseillers municipaux sont invités à se positionner très rapidement sur le planning des bureaux de vote.

La séance est levée à 21 h 30.

